

## UN VIEIL HOMME DANS UN VIEUX FAUTEUIL

Ce n'est pas la gêne physique, ce n'est pas la chaleur gluante qui font regretter surtout que soit si exigüe la salle où est jugé Philippe Pétain, encore maréchal de France, et qui fut chef de l'État, c'est que ce procès géant, à cause des dimensions de l'enceinte où il se déroule, prenne figure d'un pauvre drame bourgeois.

On a ajouté des bancs de bois blanc aux travées. On distingue mal les avocats des témoins, les témoins des policiers, les policiers du public, le public des journalistes, les journalistes des jurés.

Il n'y a aucune perspective dans ce débat qui est un carrefour des avenues de l'Histoire.

Dans le couloir large d'un mètre, qui mène au tribunal, un vieux fauteuil, de cuir usé, fatigué. Devant ce fauteuil, une vieille petite table. C'est là que doit prendre place l'inculpé, le maréchal Pétain.

On attend...

Les journalistes bavardent. Les photographes, les opérateurs de cinéma vérifient leurs appareils. Les premiers personnages, appartenant de près ou de loin à la tragédie, arrivent.

Voici une sœur à cornette blanche et à voile bleu, chargée de veiller sur la santé du maréchal Pétain. Voici, sagement assis côte à côte, Albert Lebrun<sup>1</sup>, Paul Reynaud<sup>2</sup>, Louis Marin, Michel Clemenceau<sup>3</sup>.

Soudain, le silence...

Par la petite porte, entre des gens assis, tassés les uns contre les autres et que des gardes écartent, paraît l'accusé. Il est en uniforme. Pour toute décoration, la médaille militaire.

Il se tient droit. Il ne regarde rien, ni personne. Il va au vieux fauteuil, pose son képi lauré sur la vieille petite table, s'assied.

Le silence dure.

On sent dans l'assistance une vibration, un frémissement tendus, intenses. Quelle est la qualité de cette émotion ? Pitié ? Indignation ? Sympathie ? Haine ? Rien de tout cela, il me semble. Mais une gêne, un malaise, une sorte de douleur abstraite qui ne s'adressent pas à l'homme qui vient de s'asseoir. Et qui le dépassent, et qui touchent à la gloire, au destin, à la patrie, aux grands symboles dont ce vieil homme assis dans ce vieux fauteuil porte le poids.

Lui-même, en vérité, il ne suscite aucun sentiment vivant. Parce qu'il semble n'en éprouver aucun.

Le silence dure, dont il est le centre, le foyer. Ce silence devrait lui être intolérable. On dirait qu'il ne s'en aperçoit pas. Ses mains jouent avec un rouleau de papier. Mais ses mains sont comme indépendantes de lui. Elles ont leur vie propre. Elles n'arrêteront pas le mouvement durant toute la séance. Mais le maréchal Pétain ne le sait pas, comme il ne sait pas que ses paupières fatiguées clignent sans cesse. Lui, il est immobile, impassible, impénétrable.

Le silence dure. On n'entend que le bruit des appareils de cinéma.

Trois coups. Le rideau se lève. La Cour entre. Et puis le procureur général Mornet. Dans sa robe rouge, avec sa barbe blanche, ses yeux ardents, il semble venir d'un autre siècle, des guerres de Religion. Il est voûté. Mais cette voussure ne donne pas une impression de fatigue. On dirait plutôt qu'il ramasse sans cesse ses forces pour une détente terrible.

Les jurés sont là. Comme ils sont jeunes, ceux de la Résistance... Comme ils sont jeunes auprès de ces figures durcies ou dénudées par l'âge : figures de l'accusé, du président, du procureur général, du bâtonnier.

Et comme elle est vieille et cassée, et combien pareille à celle que la France entendait si souvent à la radio, la voix qui répond à l'interrogatoire d'identité.

« Mon nom : Philippe Pétain.

Qualité : maréchal de France. »

Après quoi le maréchal Pétain se rassied et plus rien ne le semble toucher. Sa main droite, où saillie une grosse veine d'un bleu noir, caresse le bras de son fauteuil, chiffonne un gant, froisse un papier.

Autour de lui les passions se déchaînent dont il est la cause et l'objet.

Le maréchal Pétain est indéchiffrable. Il parle encore une fois. Et, une fois encore, le timbre de sa voix fera revenir l'auditoire aux années où Vichy était la fausse capitale d'une fausse France.

Et quand on évacue la salle, rien ne bronche, rien ne vit chez lui qui a le mieux et pour le plus long temps divisé sa patrie.

Ses mains frémissent, mais toujours comme en dehors de lui.

La première séance du procès Pétain?... Une voix qui appartient aux disques de radio plus qu'à un homme... Un képi lauré sur une vieille petite table... Un vieillard sur un vieux fauteuil...

(24 juillet 1945)

2

## LE MARÉCHAL NE VEUT PAS RÉPONDRE

Enfin, au cours de cette troisième audience, enfin, à travers la déposition de M. Daladier et à travers les réponses qu'il a faites aux questions dont on le criblait de toutes parts, enfin, un élément pathétique et des forces encore contenues, mais déjà affrontées, se sont fait jour.

On a revécu la première période de Vichy, avec son adulation servile et morbide du Maréchal chef de l'État en même temps que de la défaite. On s'est souvenu de ce style immonde où les plus beaux mots de la langue française servaient à encenser tout ce qui est contraire à la vraie noblesse, à la vraie grandeur d'un peuple.

Les mains étreignant le dossier de la chaise qui sert aux témoins, tournant son visage massif et coloré tantôt vers le tribunal tantôt vers les jurés et tantôt face aux défenseurs, c'est-à-dire face au maréchal Pétain, M. Daladier<sup>1</sup> a souvent et profondément ému l'auditoire par des mouvements passionnés, par une sincérité évidente et aussi par une savante violence, par une voix grondante ou brisée, tandis que de lourdes gouttes de sueur coulaient le long des plis profonds qui cernent ses lèvres.

Il y a un destin sur cet homme.

Le 6 février semblait l'avoir abattu pour toujours<sup>2</sup>. Il est revenu au pouvoir plus puissant. Des quatre chefs de gouvernement réunis à Munich, il est le seul à survivre. Emprisonné, jugé sur les ordres du maréchal Pétain, le voici, passant de Riom au Palais de justice, qui, aujourd'hui, revient pour accuser.

Et avec quelle fougue, avec quel accent ! Je n'oublierai jamais l'instant où il a tracé le sort qui aurait pu être celui du maréchal Pétain si celui-ci, quand les Alliés débarquèrent en Afrique, avait pris leur parti et celui de la France. Car à cet instant quelque chose d'humain, de vivant, passa pour la première fois sur le visage de l'homme en bois assis sur le vieux fauteuil. Une contraction douloureuse. Une amertume dans les yeux et, sous la moustache blanche, sur les lèvres serrées. Combien de fois le maréchal Pétain a-t-il pensé à l'occasion manquée, à ce relais de la destinée où son cœur de vaincu lui fit choisir la route des abîmes ?

Et il y eut encore une fois où je vis réagir les muscles de la figure jusque-là insensible. M. Daladier répondait au bâtonnier Payen. Il tournait le dos au tribunal et se présentait de face à la défense. Il se trouvait à trois mètres au plus du maréchal Pétain.

Ce dernier regardait M. Daladier comme il regarde tout le monde à l'accoutumée, c'est-à-dire avec une telle absence d'expression ou une si vague curiosité qu'il semble ne pas voir.

Brusquement, le bâtonnier Payen, d'une voix plus basse et plus vraie que d'habitude, demande : « Monsieur le Président, je pose une question à votre conscience. Le maréchal Pétain a-t-il, d'après vous, trahi la France ? »

Alors le maréchal Pétain se souleva un peu et quelque chose qui s'apparente à l'anxiété parut sur ses traits. Il y eut un bref silence. « Le maréchal Pétain a trahi son devoir de Français », dit M. Daladier.

Cependant, des bancs des jurés des questions s'élevaient sans cesse. Et comme les jurés, selon qu'ils sont choisis parmi les groupes de Résistance ou parmi les anciens parlementaires, sont placés des deux côtés de la salle, face à face, leurs questions se croisaient au-dessus de M. Daladier qui se trouvait dans l'étroite allée centrale.

Et les questions tendues, précises, gonflées d'intensité sourde, de menaces latentes, de passion contenue, et qui volaient d'un mur à l'autre de la vieille salle de justice, la dépouillaient de sa routine, de sa poussière, de son engourdissante vertu. Un souffle fiévreux, un souffle d'assemblée populaire se levait. Des visages aux traits sculptés par la lutte et la souffrance s'accrochaient soudain. Et les voix devenaient rêches et dures.

Un juré de la Résistance, aux traits sévères, à la barbe grise, insistait pour que le maréchal Pétain répondît lui-même au sujet du télégramme qu'il avait envoyé à Hitler après le débarquement de Dieppe et dans lequel il lui demandait des armes pour combattre l'Angleterre.

Ce fut à ce moment que le maréchal Pétain déclara soudain :

– Comment voulez-vous que je réponde ! Je n'entends rien de ce qu'on dit.

Le juré à la barbe grise dit alors :

– Puisque le maréchal Pétain m'entend, moi, permettez, monsieur le Président, que je lui lise le texte de son télégramme.

Et le maréchal Pétain répliqua, d'une voix singulièrement vive, où l'on retrouvait à la fin les inflexions

impérieuses d'un chef militaire et l'obstination irréductible d'un vieillard :

– Je ne répondrai pas aux questions. C'est tout.

(26 juillet 1945)

3

### LE DERNIER PRÉSIDENT DE LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

Un très honnête homme et plein d'intentions pures. Un cœur excellent. Un patriotisme certain. Mais une volonté qui n'est à la mesure ni de l'honnêteté, ni des intentions, ni du cœur, ni du patriotisme.

Tout cela se voit sans peine et sur-le-champ dans les traits un peu égarés de M. Albert Lebrun, dernier président de la III<sup>e</sup> République. Et dans ses épaules fragiles et dans son mince dos un peu arrondi. Tout cela s'entend aisément dans sa voix secouée de tremblements sincères et solennels.

Un très brave homme de petite province. Mais quelle effroyable faiblesse. Effroyable parce que M. Lebrun a été président de la République au moment où la vertu essentielle était la vigueur et où le courage moral était une nécessité de salut public.

Sa déposition est très souvent touchante. Sans doute le langage en est conventionnel. Il n'a pas la verve, la discipline, la science et la cruauté de M. Reynaud. Ni davantage l'emportement, la force oratoire de M. Daladier. Mais on y sent la douleur vraie d'un homme qui chérit son pays et

qui le voit précipité dans la honte et l'abdication par un maréchal de France, qui aime les institutions dont il est le magistrat suprême et qui les voit détruites par le même maréchal.

Ce maréchal qu'il recevait à toutes les grandes cérémonies de l'Élysée, ce maréchal à qui, devant lui, a été remis le bâton aux étoiles.

Comment? Pourquoi? M. Albert Lebrun porte les deux mains à son front. Il ne comprend pas. Le flot des événements le dépasse.

Et il se souvient des grandes ombres : Clemenceau, Poincaré, Joffre, Foch. Il les a bien connus. Il a souvent parlé avec ces hommes illustres. Et il rappelle que déjà, en 1918, aux heures d'épreuves où Paris était menacé, on avait prévu Tours et le château de Cangé comme point de repli. Tours, Cangé... Le chemin de croix de 1940. Et déjà, pour le pire destin, l'Afrique du Nord avait été choisie pour môle de résistance.

Et à ces grandes ombres, à ces hommes illustres, M. Albert Lebrun s'est adressé avec une angoisse déchirante dans le tournant le plus poignant au cours de ses nuits sans sommeil quand tout croulait autour de lui.

Et on suit son agonie et l'on est bouleversé.

Seulement...

Quand on demande à M. Albert Lebrun pourquoi il n'a pas demandé à M. Paul Reynaud de démissionner, de reformer un cabinet décidé à la lutte, il répond qu'il était l'arbitre et ne pouvait rien faire qui vînt de son désir. Lui qui racontera quelques instants plus tard comment Poincaré sut résister à Clemenceau, qui tout de même avait une autre stature que M. Chautemps.

M. Albert Lebrun examine avec une souffrance qui fait trembler sa mâchoire inférieure les actions du maréchal

Pétain contre la France. Et il les condamne. Et il est profondément sincère.

Seulement...

Il adressait au maréchal Pétain, après Montoire, des vœux d'une chaleur et d'une sollicitude certaines.

M. Albert Lebrun était contre l'armistice.

Seulement – et cela est très grave – interrogé par la commission rogatoire, il répondait en substance que l'Angleterre n'avait pas le droit moral d'exiger que la France respectât le traité du 28 mars 1940 par où elle s'engageait à ne pas traiter séparément.

Si bien que M. Albert Lebrun est le seul témoin sur qui la défense a eu un avantage marqué. Elle l'a remercié au nom de son « pauvre vieux client ».

Car c'est ainsi qu'à la fin de l'audience le bâtonnier Payen a désigné le maréchal Pétain.

Et le « pauvre vieux client » s'est levé, a repoussé tout seul la table assez pesante placée devant lui, a remis sa montre dans son gousset, a pris son képi et s'en est allé, suivi de ses gardes.

(27 juillet 1945)

## SOUS LA CONVENTION C'ÉTAIT LA PEINE DE MORT...

M. Louis Marin<sup>1</sup> n'a rien d'un personnage de roman d'aventures. Ses origines, ses convictions politiques, son illustre moustache blanche, un demi-siècle de vie publique où il a conquis l'estime de tous en témoignent avec éclat. Et pourtant M. Louis Marin s'est embarqué un soir, sous un déguisement, dans un avion clandestin qui venait de se poser sur un terrain de fortune, balisé par des lampes de poche. Et cet avion l'a emporté vers l'Angleterre, dans la nuit pleine de risques.

C'était sous l'occupation. M. Louis Marin était fidèle à ses convictions, à son caractère, à son irréductible sentiment de la patrie. Il avait mené sa vie comme une ligne droite. La ligne droite continuait.

Et nous avons retrouvé cette rectitude... cet inflexible amour du pays et de sa noblesse dans tous les propos que M. Louis Marin a tenus devant la Haute Cour.

Pour M. Louis Marin, c'est évident, il n'y a plus de maréchal. « L'accusé... l'accusé... l'accusé... »

Une seule fois sa langue a bronché. Il a commencé : « Le Maréchal... » mais s'est repris tout de suite et le

qualificatif terrible est revenu frapper l'auditoire comme un javelot.

M. Louis Marin n'épargne rien ni personne. Il accuse le maréchal Pétain de complot. Il est le premier à parler de son astuce, de sa ruse. Il nomme ses complices, ses factotums Baudouin<sup>2</sup>, Bouthillier<sup>3</sup>, Chautemps, Prouvost<sup>4</sup>. Et surtout le général Weygand<sup>5</sup>.

Sur celui-là, qu'il dit avoir admiré, et aimé pendant vingt-cinq ans, il s'acharne.

Et la justice dont il rêve, la justice qu'il regrette est celle des temps révolutionnaires, la justice de la Convention.

Dans le procès, M. Louis Marin a été le premier à citer un texte de loi qui punit de mort tout chef de gouvernement qui traitera avec l'ennemi sans que ce traité garantisse l'indépendance pleine et entière de la patrie.

(28 juillet 1945)

LÉON BLUM ARRACHE UN GESTE  
AU MARÉCHAL PÉTAIN

Le maréchal Pétain semblait plus alerte quand il fut amené pour la cinquième audience de son procès et, jusqu'à ce jour, la plus intense et la plus pathétique.

Il s'assied comme à l'ordinaire dans son vieux fauteuil, son képi devant lui sur la petite table. Aussitôt les photographes commencent de l'ajuster. D'habitude le maréchal Pétain feint de ne pas les apercevoir ou, vraiment, ne remarque pas leurs travaux. Or, aujourd'hui, il souleva son poignet de l'accoudoir et du doigt fit signe qu'il ne voulait pas être photographié. Son visage s'était animé, la mine était impérieuse. L'homme, à l'accoutumée absent, retrouvait soudain un geste d'autorité toute militaire.

Puis il s'abîma dans la torpeur qui lui est familière. Aucun mouvement, aucun signe ne révèle s'il reconnut M. Léon Blum lorsque celui-ci vint témoigner.

M. Léon Blum<sup>1</sup> posa ses mains longues, nerveuses, hypersensibles sur le bord du fauteuil qui sert aux témoins, dressa vers le tribunal son profil aigu tout imprégné d'intelligence et de finesse, et commença sa déposition. D'un seul coup, le procès changea de climat.

La qualité intellectuelle et morale de l'homme qui parlait, sa sincérité, son humanité, sa sensibilité et le choix merveilleux des mots, l'intuition artistique dont il se sert pour les exprimer firent que l'auditoire entier fut arraché aux limites de la petite salle étouffante et que le drame qui s'y donne fut rendu à ses proportions vraies, et le personnage principal à toute sa mesure.

M. Léon Blum, après les autres témoins, raconta l'exode, les scènes de Bordeaux, l'armistice, l'abdication du Parlement à Vichy. Mais sous sa parole, dans sa transcription, tout devenait nouveau, affreusement vivant. Toute la honte, toute l'horreur, tout le désespoir de ces semaines étaient là de nouveau.

Quand il a raconté comment, en gare de Toulouse, à l'aube, dans une édition de *La Dépêche de Toulouse*, il apprit l'armistice, des larmes refulées empêchèrent un instant M. Léon Blum de continuer. Et vraiment, on eut de nouveau le sentiment qu'un monde s'écroulait, qu'un acte irréparable, inexpiable avait été commis.

Et avec quelle force d'expression, quelle magie de résurrection M. Léon Blum sut peindre les journées des 9 et 10 juillet 1940, où les Chambres, réunies en Assemblée nationale, livrèrent la République au maréchal Pétain.

« Des hommes, dit M. Léon Blum, semblaient, heure par heure, se corrompre, se décomposer, comme si on les plongeait dans un acide toxique.

C'était la peur.

La peur des bandes de Doriot<sup>2</sup> dans les rues, des soldats de Weygand à Clermont, des soldats allemands à Moulins.

Et j'ai compris ce que pouvait être le marais de la Révolution. Ce qu'il put être le 9 thermidor. Le marais... Les boues marécageuses. »

L'émotion soulevée par ce tableau se prolongeait encore dans l'auditoire lorsque M. Léon Blum en vint à la trahison du maréchal Pétain.

Alors son éloquence et sa conviction passionnée eurent un accent qui hausse le procès à son vrai plan, celui de la tragédie.

M. Léon Blum montre le peuple de France frappé aux centres vitaux, assommé, écrasé. Un peuple malheureux qui demandait, suppliant, une lumière, un guide.

Et le guide était là. Et c'était un maréchal de France illustre depuis vingt-cinq ans. Et il était beau avec une haute et droite stature et un visage de marbre.

Et le maréchal de France usa de sa gloire pour conduire le malheureux peuple français à la honte.

« Ce monstrueux abus de confiance, c'est la trahison », dit M. Léon Blum.

Mais cette déposition n'avait pas encore épuisé ses instants extraordinaires.

Le bâtonnier Payen posa une question à M. Léon Blum. Celui-ci se tourna vers lui. Je l'ai déjà dit, quand un témoin s'adresse à la défense, par là même il fait face au maréchal Pétain. Et l'exiguïté des lieux est telle qu'il est séparé de l'accusé seulement par une table qui n'est pas plus grande qu'une table de nuit.

– Quelles hypothèses faites-vous, demandait maître Payen, pour expliquer la conduite du Maréchal ?

– Votre question est dangereuse, dit M. Léon Blum.

Et il regardait, par-dessus le képi rouge à lauriers d'or, le visage du maréchal Pétain. Celui-ci, de ses yeux de lavis, soutenait ce regard. Ses traits étaient immobiles...

– Je me demande, poursuivit M. Léon Blum, si pendant des années, il n'y a pas eu chez le maréchal Pétain préméditation pour s'emparer du pouvoir.

Alors, on vit la main du maréchal Pétain se lever. Il ne desserra pas ses lèvres pâles. Aucun muscle de sa figure ne remua. Mais de sa lourde et vieille main, il fit par deux fois un mouvement qui disait :

– Non.

(Édition spéciale, 28 juillet 1945)

## LE MYSTÈRE DU MARÉCHAL

Par deux fois, au cours de la cinquième audience de son procès, le maréchal Pétain a fait le même geste. Par deux fois il a agité la main en signe de refus.

Mais combien étaient différentes la signification et la valeur de ces mouvements presque identiques.

La première fois, il s'agissait simplement d'un réflexe de mauvaise humeur contre les photographes qui braquaient leurs appareils sur l'accusé.

Mais la deuxième fois, le maréchal Pétain, par son geste, niait. Il niait d'avoir prémédité pendant six ans de prendre le pouvoir, comme le supposait M. Léon Blum qui, à deux pas du Maréchal, et séparé seulement de lui par le képi lauré posé sur une petite table, le regardait fixement.

Car, seul de tous les témoins, M. Léon Blum a su rompre les indivisibles défenses derrière lesquelles s'est retranché l'accusé. Il l'a arraché à son impassibilité. Il l'a fait répondre, sinon de la voix, du moins par le geste.

Et seul parmi tous les hommes d'État qui ont déposé, M. Léon Blum a su effacer les murs de la salle étroite, surpeuplée, et donner au procès son véritable cadre, qui est toute la France, avec son malheur et son honneur, et toute

sa mesure au crime dont est accusé le maréchal Pétain, c'est-à-dire la mesure même de sa gloire.

Cela vient de ce que M. Blum n'a point parlé en homme politique, ou en orateur. Il était porté par son inspiration simple et humaine, par une intuition de psychologue et d'artiste qui n'appartient qu'à lui.

Il y eut dans sa déposition beaucoup de hauts moments.

Ceux qui l'ont précédé pour témoigner dans l'étroite allée qui, du fauteuil de l'accusé, va, entre les travées des journalistes, jusqu'au tribunal, ont tous parlé des dispositions qui avaient été prises pour que le président de la République, les Chambres et le gouvernement du maréchal Pétain – à l'exception du Maréchal lui-même – aillent de Bordeaux à Perpignan, et de là en Afrique du Nord.

Mais personne n'avait fait sentir, comme le fit M. Léon Blum, la progression des préparatifs, la marche des péripéties et comment au dernier moment, alors que les plus hauts personnages de la République étaient déjà en route, l'ordre vint du cabinet du maréchal Pétain de tout arrêter. Ainsi la dernière chance contre le malheur était assassinée.

Le centre vivant de résistance qu'était le cabinet de Mandel, la désagrégation, la décomposition, l'anéantissement de la volonté chez les chefs militaires, les manœuvres feutrées, insidieuses de Chautemps, la douleur et la honte infligées par les termes de l'armistice, les parlementaires livrant à Vichy, le 10 juillet, le Parlement aux volontés d'un vieillard despotique et nourri d'orgueil, ces parlementaires « qui s'altéraient, se corrompaient à vue d'œil comme si on les plongeait dans un acide toxique », nous avons entendu à plusieurs reprises tous ces faits, tous ces sentiments. Mais, cette fois, la substance même des événements reprenait vie et leur pathétique presque insupportable et leur affreux goût de cendre.

Et sans que M. Blum eût besoin de le dire, on pensait invinciblement que toutes ces hontes, et celle de livrer les proscrits réfugiés en terre d'asile française et tant d'autres, l'homme aux manches étoilées, assis dans son vaste fauteuil, les avait acceptées et signées. Cependant, le maréchal Pétain ne manifestait aucun sentiment. Et jusqu'à la fin de la déposition de M. Blum, il en fut de même. Et lorsque M. Blum s'écria :

– Il ne s'agit pas pour le maréchal Pétain d'avoir trahi la République ou les devoirs de sa charge, ou les intérêts de la France, tout cela est encore équivoque. Je dis que le maréchal Pétain a malheureusement abusé par son passé, sa stature, son visage, de la confiance du peuple aux abois. Et cela, c'est la trahison.

Même alors le maréchal Pétain ne bougea pas.

Mais c'est après la déposition, qu'eurent lieu les deux incidents les plus dramatiques.

M. Léon Blum ayant dit qu'il ne partageait pas l'admiration que M. Daladier avait montrée pour les juges de Riom parce qu'ils avaient prêté serment de fidélité au maréchal Pétain, le procureur général Mornet – qui, lui, n'a pas eu à prêter serment – essaya de défendre la magistrature.

– J'irai jusqu'au bout de ma pensée, dit M. Léon Blum.

Et il reprit sa respiration et regarda le tribunal bien en face. Les juges ne montraient rien sur leurs visages fermés. Seul le premier président Mongibeaux, sa barbe blanche écrasée sur le poing contre lequel il appuyait son menton, et la tête tendue en avant souffrait visiblement. Son col d'hermine blanche semblait lourd à ses épaules. Le sang s'était retiré de ses joues, et ses traits, à l'ordinaire plein de finesse et d'aménité, étaient crispés et serrés comme s'ils avaient été pris dans un étau.

– Je trouve indigne le serment politique, reprit M. Léon Blum. Et si l'on m'objecte qu'une démission en masse eût privé la France de justice, je répondrai : il eût mieux valu n'avoir pas de justice du tout qu'une justice au service de l'ennemi !

Ce fut après cela que le bâtonnier Payen demanda à M. Léon Blum d'expliquer la conduite du maréchal Pétain.

– Il y a un mystère du Maréchal, dit pensivement M. Léon Blum.

Il s'était tourné vers l'accusé et le considérait avec une attention intense. Le maréchal Pétain, lui aussi, contemplait M. Léon Blum fixement. Les deux hommes étaient si près que l'un d'eux n'aurait eu qu'à étendre le bras pour toucher l'autre.

– Puisque nous parlons d'hypothèses, dit M. Léon Blum, je vous ferai part de la première qui me vient à l'esprit.

Sans remuer d'une ligne, mais le visage raidi par un effort violent de concentration, le maréchal Pétain écoutait, écoutait.

– Je me demande, dit M. Léon Blum, s'il n'y a pas eu préméditation.

Et, à ce moment-là, le Maréchal nia du geste que j'ai rapporté déjà.

(29 juillet 1945)

## LES CRIMES APRÈS L'ARMISTICE

Un sang indomptable se reconnaît aisément. La verdeur, la nette dureté, les propos sans merci de M. Michel Clemenceau eussent rappelé tout de suite son illustre filiation, même si une puissante ressemblance physique n'avait pas rendu ce souvenir inévitable.

C'est autour de Georges Mandel que la déposition de M. Clemenceau est construite. Il était allé rendre visite à celui-ci dans sa cellule du fort du Portalet<sup>1</sup>. Une garde extravagante par le nombre et l'armement, la situation même du fort, le manque d'hygiène, tout rendait sinistre la condition des deux hommes – M. Paul Reynaud partageait la captivité de Mandel – condamnés sans jugement par le maréchal Pétain. M. Michel Clemenceau passa deux journées avec ses amis. Puis il se rendit à Vichy pour demander au maréchal Pétain d'adoucir le traitement qui leur était infligé.

Le maréchal Pétain le reçut amicalement, malgré l'attitude que, dès le mois d'août 1940, le fils du Tigre avait prise, et malgré la lettre qu'il avait adressée alors au maréchal Pétain, lui interdisant, à lui et aux membres de son gouvernement, de se servir du nom de son père.

Le maréchal Pétain invita même M. Michel Clemenceau à dîner.

– J'ai partagé deux jours la gamelle de mes amis, dit ce dernier. Ce n'est pas pour partager votre repas. Je ne mange pas à deux râteliers...

Tel est le ton de M. Michel Clemenceau. Sans avoir exactement l'âpreté, la meurtrière verve qui rendaient terrible par instants la voix de son père, il en subsiste un écho, un rappel. Il y a dans sa parole un mépris, une colère hautaine, une invective passionnée à froid, que l'on n'avait pas entendus jusqu'ici. Il a admiré le maréchal Pétain pour certaines raisons. Ces raisons ayant disparu, il ne reste rien du sentiment passé. Je n'avais jamais vu encore un témoin considérer de ce regard impitoyable le vieil homme et son uniforme glorieux. Et personne encore n'avait dit comme le fit M. Michel Clemenceau en parlant de l'assassinat de Georges Mandel :

– Des repris de justice ou du maréchal de France, quel est le coupable ?

Et lorsqu'un des jurés demanda quel avait été le résultat de l'intervention de M. Michel Clemenceau en faveur des prisonniers du Portalet, M. Michel Clemenceau répondit :

– Le maréchal Pétain évitait de me répondre. Il se taisait déjà.

On entendit alors la voix de l'accusé :

– Je ne peux pas répondre à des questions que je ne comprends pas.

En réalité, il semble que de plus en plus le Maréchal éprouve le désir de parler. On dirait qu'à mesure que le procès avance, l'attitude qu'il a prise lui devient un fardeau. Ses mouvements, son visage tendu et par instants irrité, anxieux, cette main qui, dans les premières audiences,

vivait d'une vie machinale et qui maintenant se dresse pour crier, pour protester, tout l'indique. Mais jusqu'à présent, la volonté du silence a été la plus forte.

Et la déposition du général Doyen n'a pas réussi à l'entamer.

Cependant, elle a fait connaître des faits, sans doute les plus graves et sûrement les plus ignorés.

En effet, jusqu'à ce jour, il a été question surtout des événements qui ont amené l'armistice, de l'armistice lui-même et de la prise du pouvoir absolu par le maréchal Pétain. Et tous ces événements, nous les connaissons plus ou moins.

Ce que le général Doyen est venu révéler, ce sont les trahisons successives qui ont livré à l'Allemagne les richesses et les forces de la France après l'armistice et malgré les clauses de l'armistice.

Le général Doyen a été chef de la délégation française à Wiesbaden et, en cette qualité, il a connu les capitulations, les abandons monstrueux du gouvernement de Vichy.

Il en parle en soldat, avec sobriété, sûreté et précision. Mais quelle souffrance derrière cette retenue ! Et quelle condamnation implicite !

À Wiesbaden, la délégation française résistait aux Allemands. À Vichy, on démolissait tout ce qu'elle essayait de faire.

Quand le maréchal Pétain chassa Laval du pouvoir, il dit au général Doyen : « Cet homme est un fumier. »

Et le général Doyen crut que tout allait changer dans la politique française. Car tout pouvait changer. Il l'affirme avec force. Il le répète. Les Allemands ayant rompu tout rapport avec Vichy, après le renvoi de Laval, Vichy était libre de choisir sa voie.

Or deux jours s'étaient à peine écoulés que le général Doyen recevait du maréchal Pétain une lettre qu'il devait transmettre à Hitler et qui disait en substance :

« La collaboration continuera même sans Laval. »

Vint l'offensive Wavell qui balaya les Italiens de Cyrénaïque. Et les Allemands demandèrent à Vichy de faire transporter en Tripolitaine tout le matériel d'artillerie lourde d'Afrique du Nord.

Et le général Doyen reçut de Vichy ce télégramme :

« Informez le gouvernement allemand que le gouvernement français lui donne satisfaction. »

Et l'amiral Darlan<sup>2</sup> alla à Berchtesgaden. Et il livra toute l'économie française. Puis on livra les terrains d'aviation du Levant. Puis le port de Bizerte.

Le général Doyen avertit, supplie le maréchal Pétain.

– Je n'ai pas trouvé chez lui la réaction voulue, dit le général Doyen, appuyé contre le fauteuil qui sert aux témoins.

Il y a quatre étoiles sur les manches de sa vareuse. Il y en a sept sur celle du dernier maréchal de France. Et l'on sent combien il est pénible, combien il est presque intolérable au général Doyen d'accuser, d'accabler même indirectement son maréchal. Il le fait parce qu'il ne peut pas faire autrement. Parce que, de Wiesbaden, il a vu, il a touché du doigt les crimes contre la France qui ont suivi l'armistice.

Je n'avais jamais vu autant de mépris que chez M. Michel Clemenceau. Chez aucun autre témoin que le général Doyen je n'avais vu autant de tristesse.

(29 juillet 1945)

## LES JUGES DE M. LE MARÉCHAL

La première semaine du procès en haute trahison fait au maréchal Pétain touche à sa fin. Et l'on est déjà si bien accoutumé à voir l'homme qui fut le plus chargé d'honneurs de ce pays prendre sa place d'accusé que l'on ne fait même plus attention à la façon dont il entre, dont il pose son képi. On a tellement pris l'habitude de son jeu de mains, de ses accès d'attention et de ses retours à l'inertie, et même de ses propos soudains pour expliquer son silence que, par moments, on l'oublie.

Et soudain quand le regard retrouve au fond du vieux fauteuil, les bras sur l'accoudoir, cette silhouette déjà familière, c'est avec une sorte de choc intérieur que l'on retrouve l'incroyable et tragique signification de cette image.

Car malgré les pauvres décors, le manque d'espace, la monotonie et l'usure des personnages quotidiens, c'est une des plus douloureuses tragédies humaines et nationales qui se déroule, jour après jour, dans le Palais de justice.

Comment n'en reconnaîtrait-on pas le signe lorsque le propre fils de l'homme qui éleva l'accusé à son rang prestigieux associe le maréchal Pétain aux criminels de droit

commun ? Lorsqu'un général de corps d'armée, qui fut sous les ordres du maréchal Pétain, énumère d'une voix sourde les trahisons commises, au nom de son chef, après l'armistice ?

Et lorsque, après avoir appris que les juges qui siègent au procès du maréchal Pétain lui avaient prêté serment de fidélité, on découvre soudain que le procureur général qui requiert contre le maréchal Pétain avait accepté de faire partie de la cour de Riom, nommé par lui ?

Telles sont, en effet, les scènes auxquelles nous avons assisté en ce sixième jour d'audience, et, qui suffiraient, en temps normal, à nourrir de substance dramatique drames, romans ou films.

Voici M. Michel Clemenceau. Pour tous ceux qui ont connu son illustre père, la ressemblance est hallucinante. Le front, la coupe mongole du visage, la moustache blanche, le dessin des lèvres et des yeux, on retrouve tout. Sans doute, le visage et le corps n'ont pas la rudesse ni l'intensité vitale, ni l'agressive et magnifique férocité qui furent celles de Georges Clemenceau. Mais affiné, décanté, leur reflet anime les traits, les attitudes, le comportement de son fils. À soixante-douze ans, M. Michel Clemenceau montre une verdeur surprenante. Le mouvement est jeune. Le cœur violent. L'esprit ne désarme pas. Il a bien hérité de son insolence et de la puissance de mépris et de haine qui valurent à son père d'être appelé le Tigre.

Dès août 1940, il a interdit par lettre au maréchal Pétain et à ses ministres d'oser se réclamer du nom de Georges Clemenceau.

— Mon père l'a nommé maréchal, s'écrie M. Michel Clemenceau. Mon père le regretterait aujourd'hui.

Puis, s'étant rendu auprès du maréchal Pétain à Vichy en 1942, pour que fût adouci le sort de Georges Mandel et

Paul Reynaud au Portalet, et le Maréchal l'ayant invité à dîner, M. Michel Clemenceau lui répondit :

– J'ai partagé deux jours la gamelle de mes amis. Ce n'est pas pour partager votre repas !

Et aujourd'hui, parlant de l'assassinat de Mandel, M. Michel Clemenceau a demandé :

– Qui des repris de justice ou du maréchal de France est le vrai coupable ?

À l'interrogatoire d'identité, M. Michel Clemenceau avait dit qu'il était ingénieur. Ce n'est pas dans sa profession qu'il avait tiré une pareille invective. Elle venait de plus loin.

Le témoin qui suivit portait quatre étoiles sur les manches de sa vareuse. Il commandait l'armée des Alpes. C'était le général Doyen qui, de septembre 1940 jusqu'en juillet 1941, présida la délégation française d'armistice de Wiesbaden.

Le général Doyen ne prétend pas au talent d'orateur. Il fait sa déposition comme on fait un rapport. La voix est sobre, les propos sans éclat ni trouvaille ni recherche. Mais jusqu'à présent il n'y a pas eu dans cette enceinte un réquisitoire aussi terrible contre la politique de Vichy, contre la politique acceptée, avalisée par le maréchal Pétain.

L'homme qui parle a lutté pendant près d'un an contre la volonté allemande de soumettre, domestiquer, sucer, dépecer la France. Il a entendu le général von Stupnagel lui dire : « Sept générations de Stupnagel ont fait la guerre à la France. Il faut que celle-ci soit la dernière. » Ce qui signifiait : « La France doit être anéantie. »

Le général Doyen a eu la preuve que les Allemands, outre l'Alsace-Lorraine, annexée aussitôt après l'armistice, voulaient arracher à la France dix départements sans compter ceux qu'ils entendaient livrer à l'Italie, sans compter les dépouilles de l'Empire.

Le général Doyen a tout fait pour qu'à Vichy on comprenne, on résiste. Et on le pouvait après le départ de Laval que le maréchal Pétain traitait de « fumier ». Le chemin alors était libre. Vichy avait le choix. Malgré quoi, les trahisons – le mot est du général Doyen – succédèrent aux trahisons. On livra le matériel d'artillerie lourde d'Afrique du Nord ; on livra les clés de toute l'économie française ; on livra Bizerte. Et quand le général Doyen s'adressait au maréchal Pétain, il ne trouvait aucune réaction favorable.

« Je vais dire des choses que les Français auront honte à entendre », avait dit le général Doyen en commençant sa déposition.

Le témoin qui lui succéda est un magistrat : le président Caous. Il ne vient pas – ou du moins pas directement – pour le procès du maréchal Pétain. Il avait demandé à être entendu pour répondre aux appréciations que, la veille, M. Léon Blum avait portées contre la cour de Riom, dont M. Caous avait été président<sup>1</sup>.

M. Caous est frêle de corps et de voix. Mais il a du style et de l'allure. Il fit de son mieux pour démontrer que le serment de fidélité au chef de l'État n'empêchait pas un juge d'avoir été « digne et loyal magistrat » comme l'exige l'antique serment professionnel. Et il fut émouvant parfois, car à travers lui, à travers ces paroles qu'il répétait et répétait sans cesse « digne et loyal magistrat », on voyait des générations de gens de robe, on voyait les anciens parlements. Mais il ne put dissiper la gêne, il ne put effacer l'affreuse équivoque.

Et, poussé par la défense, il dut reconnaître que le procureur général Mornet avait accepté son invitation de siéger à la cour de Riom. Le procureur général s'explique avec une violence extrême. Il avait accepté mais refusé par

la suite. Car s'il avait siégé à la cour de Riom son attitude l'eût fait jeter dans un camp de concentration.

– Vous n'auriez fait ni plus ni mieux que nous, réplique le président Caous.

– L'incident est clos, crie le premier président Mongibeaux. Il suspendit l'audience. Mais l'impression pénible, la stupeur, l'amertume persistèrent.

Et l'on sentit une fois de plus combien et pour combien de temps le régime du maréchal Pétain avait détrempe la France.

(30 juillet 1945)

## WEYGAND AVOCAT DE PÉTAIN

Au cours de cette huitième audience qui s'annonce comme la plus dramatique de toutes, deux témoins viennent d'abord, qui spontanément ont demandé à déposer.

L'un est M. Marcel Paul, électricien. L'autre est un avocat, M<sup>e</sup> Arrighi.

Tous deux ont combattu dans la Résistance. Tous deux ont été déportés, ont connu les enfers des camps d'Auschwitz et de Buchenwald.

Et tous deux ont été arrêtés par la police de Vichy, par la police du maréchal Pétain et livrés par elle aux Allemands.

Ces deux hommes ont témoigné sobrement, le visage tendu, inspiré et comme religieux.

Et tous deux ils ont rendu responsable le chef du gouvernement de Vichy de la mort de milliers de leurs camarades, réduits à l'état de squelettes dans les camps infernaux.

– Mes cheveux gris m'ont valu d'être le confident de beaucoup de jeunes hommes, a dit M<sup>e</sup> Arrighi. Ils sont morts, plus malheureux que les déportés des autres pays, car, au moment d'expirer, ils se sont souvenus qu'ils avaient été arrêtés et livrés par la police du Maréchal.

Et pour ma part, j'ai pensé que le voile venait d'être soulevé sur le vrai débat.

Car la déposition du général Weygand, si passionnante qu'elle soit, se rapporte une fois encore aux préliminaires, c'est-à-dire à l'armistice.

Il faut l'avouer, cette déposition est d'une telle qualité, d'une tenue et d'une vigueur si éclatantes qu'on ne pense pas à autre chose pendant que parle le général Weygand. Et quel spectacle, dans ce débat, de voir le maréchal Pétain, ancien chef de l'État, sur son fauteuil d'accusé, échanger un salut avec le général Weygand, ancien généralissime des armées alliées.

Le général Weygand est en civil. De taille brève, il n'en perd pas un pouce. La tête est petite, le visage aigu. De grosses lunettes d'écaille cachent ses yeux perçants.

Dès qu'il commence, on sent le drame. Cet homme défend son honneur, l'honneur du soldat qu'il est depuis plus d'un demi-siècle, qui a connu les charges suprêmes.

Son indignation maîtrisée éclate sans cesse. Avec une mémoire prodigieuse pour son âge, il s'évertue à détruire pas à pas, pièce à pièce, tout ce qui lui est reproché.

C'est naturellement M. Paul Reynaud qui est sa cible principale. Et tout en se défendant, le général Weygand défend le maréchal Pétain. Et ce faisant, il dresse un tableau terrible : l'agonie de l'armée française.

Soudain on comprend ce qui, plus profondément que tout, a divisé ces deux hommes.

M. Paul Reynaud ne voulait pas de l'armistice. Il le considérait comme un manquement à l'honneur, pour la France.

Le général Weygand ne voulait pas de la capitulation, il pensait que c'était une insulte à l'honneur de l'armée.

Au moment où j'écris ces lignes la séance est suspendue. Le général Weygand a dit quelques mots à voix basse au maréchal Pétain.

Dans les couloirs, M. Paul Reynaud parle avec un avocat. Quel va être le duel tout à l'heure entre ces deux hommes!

(1<sup>er</sup> août 1945)

## LE DUEL DU CIVIL ET DU MILITAIRE

Le maréchal de France, ancien chef de l'État. L'ancien commandant en chef des armées françaises, britanniques et belges. L'un a près de 90 ans, l'autre près de 80. Ils ne se sont pas vus depuis des années. Ils se retrouvent aujourd'hui dans une petite salle étouffante du Palais de justice.

L'un est accusé, l'autre est détenu. L'ancien commandant en chef témoigne pour le maréchal de France. Mais en même temps, il défend son honneur. Et les deux hommes, que lient tant de souvenirs et surtout la même formation, la même religion de la chose militaire, essaient, dans la mesure de leurs moyens – qui est toute différente – de s'épauler, de s'entraider, de tirer sans tache leur visage du désastre.

Voilà les données de cette audience. Elles sont déjà assez dramatiques. Mais ce qui l'est davantage encore, c'est de voir ces deux hommes forcés, dans le feu des débats, à se contredire, à se livrer, l'un l'autre à deux reprises.

Oui, le maréchal Pétain a enfin [montré son intérêt parce]<sup>1</sup> qu'il est habitué à la voix du général Weygand, que M. Paul Reynaud parlait presque contre son oreille. Et aussi, je pense, parce que la présence du général Weygand le mettait en confiance et en bonne humeur.

Il eût mieux fait de laisser le général Weygand défendre seul leur cause jumelée.

Car le général Weygand, bien que vieilli et fatigué, n'a rien perdu de cette mémoire, de cette langue impeccable, de cette précision et de cette vigueur intellectuelle qui ont fait rapidement sa réputation dans les hauts conseils militaires. Toutes ces armes, il s'en sert avec une passion contenue qui parfois fuse à travers sa maîtrise de lui-même.

Il est en civil. Son corps est fragile. Son visage, émacié, est très petit. Mais il se tient avec une dignité, une fierté émouvantes. Il n'oublie pas un instant qu'il a servi pendant des années directement sous les ordres du grand Foch, qu'il a lu à Rethondes les conditions de l'armistice de 1918 aux délégués allemands et qu'il a commandé en chef en temps de paix et devant l'ennemi.

– Je suis toujours le général Weygand, dit-il.

Il n'abdique rien. Il ne regrette rien. Il est sûr d'avoir bien agi en faisant pression pour que le gouvernement Reynaud demandât l'armistice, d'avoir refusé de signer une capitulation de l'armée qui eût évité l'armistice et d'avoir fait partie du gouvernement Pétain qui l'a signée.

Et en exposant : « Le calvaire qui menait à la croix », le général Weygand était forcé d'attaquer M. Paul Reynaud. Et M. Paul Reynaud, qui assiste à toutes les audiences, était forcé de répondre au général Weygand.

La confrontation eut lieu après la suspension d'audience.

Déjà le général Weygand avait eu à passer quelques instants cruels. Les jurés lui avaient posé des questions. Il est dur pour un homme qui a le sentiment de son passé au point où l'a à juste titre le général Weygand, il est dur de se voir pressé d'interrogations auxquelles il DOIT répondre. Il est plus dur encore pour un grand soldat d'avoir à mesurer ses paroles pour ne pas découvrir un chef qu'il vénère

parce que ce chef représente avec son uniforme de maréchal le plus haut soldat de l'armée française.

Plus d'une fois le général Weygand s'est emporté.

– C'est un guet-apens, s'écrie-t-il et il frappe le plancher de sa canne.

– Vous n'êtes ici qu'un témoin, mon général, fait remarquer un juré qui est seulement commandant d'aviation.

Un autre juré parle au général Weygand d'une lettre que de Londres lui avait adressée en Afrique du Nord le général de Gaulle.

– Je l'ai reçue, dit le général Weygand.

Puis les lèvres serrées et blanchies, il ajoute :

– Elle se terminait par ces mots : « Mes respects... si votre réponse est "oui". »

Le général Weygand crie presque :

– Je ne permettrai jamais à qui que ce soit de m'écrire ainsi.

Une houle parcourt la salle.

Mais toutes ces minutes pathétiques furent effacées par le duel qui se livra entre le général Weygand et M. Paul Reynaud.

Ce dernier a quelque chose de terrible dans sa dialectique. Elle enveloppe et mord en même temps. Elle est pleine tantôt de mesure et de sous-entendus. Tantôt elle frappe dur et vite. Il y a dans la voix une sorte de ronronnement âpre et déjà triomphant. Si le général Weygand montre le sentiment d'une absolue sûreté en lui-même, il y a chez M. Paul Reynaud une sorte de certitude féline.

Comme toujours, à cause de l'exiguïté des lieux, les deux adversaires étaient à quelques pas l'un de l'autre, M. Reynaud se trouvait placé juste derrière le fauteuil du maréchal Pétain, tandis que le général Weygand faisait face à l'accusé.

Ainsi entre eux, et comme l'enjeu de leur querelle, on voyait le vieil homme impassible et son képi à lauriers d'or.

Le grand débat d'antagonisme fondamental qui, aux jours d'épreuve suprême, opposa le président du Conseil à son commandant en chef était le choix entre l'armistice et la capitulation. Tous deux étaient d'accord pour mettre fin à la lutte en France. Mais M. Paul Reynaud voulait la continuer au-dehors et ne voulait pas manquer de parole à l'Angleterre.

– Cessez le feu, disait-il à Weygand. L'armistice déshonore la France.

– Signez l'armistice, disait Weygand à Reynaud. La capitulation déshonore l'armée.

M. Paul Reynaud, au cours de sa déposition, avait affirmé que le maréchal Pétain, le 15 juin, sur ses instances, était sorti de la salle du Conseil des ministres pour aller retrouver le général Weygand qui attendait dans une pièce voisine et que le maréchal Pétain lui avait conseillé la capitulation.

Et le général Weygand avait dit :

– Jamais M. le maréchal ne m'a parlé de capitulation.

Or, comme les deux adversaires affrontaient leur témoignage, le maréchal Pétain se leva et sa voix se fit entendre, cette voix que la France entière connaît. Il parla avec un demi-sourire de vieillard qui, soudain, s'intéresse aux choses qui l'entourent. Un silence profond se fit.

– Quand je suis allé trouver le général Weygand dans la salle voisine, dit le maréchal Pétain, nous avons bien parlé de capitulation. Mais dans quel sens ?

Le maréchal Pétain promenait son regard souriant autour de lui. Mais je regardais le général Weygand. Son visage émacié semblait se rétrécir encore davantage. On voyait le dessin des os comme sur un squelette. Et dans ses

yeux il y avait quelque chose de désespéré. Ainsi, dans sa mémoire fatiguée et de sa torpeur pour un iustant rompue, le maréchal tirait cet argument terrible contre lui-même.

– Je n'ai pas le souvenir de cela, dit le général Weygand à M. Reynaud qui souriait avec une exquise cruauté.

Mais la voix du général Weygand n'avait plus son timbre habituel.

Le maréchal Pétain parla encore.

On discutait si l'Angleterre avait relevé la France de son engagement solennel à ne pas traiter séparément. Le maréchal Pétain dit alors avec ce même sourire amusé et affable :

– M. Churchill, à Cangé, ne nous a-t-il pas déliés ? Cette fois, ce fut le général Weygand qui rectifia.

– Non, monsieur le Maréchal. M. Churchill a eu des paroles très belles, très généreuses, mais il ne nous a pas déliés.

La voix du général Weygand était voilée et très douce. On eût dit qu'il parlait à un enfant fatigué.

Il est rarement donné à des hommes rassemblés d'assister à un spectacle aussi poignant.

(2 août 1945)

## UNE HAINE ÉCLATE DANS LE PRÉTOIRE

Phénomène singulier, les dépositions qui, dans la première partie de la neuvième audience, ont touché directement au procès Pétain, ont été dénuées d'intérêt jusqu'à l'absurde ; par contre, celles qui s'y rapportent, pour ainsi dire par la bande, ont été nourries du feu le plus vif, d'un intérêt historique puissant et d'une passion poussée presque jusqu'au paroxysme.

Quelle commune mesure peut-il y avoir en effet entre la déposition d'un diplomate qui fut diplomatique au point de ne rien vouloir dire, entre le témoignage du général Hering, dont on ne peut savoir si c'est un discours de distribution de prix ou une oraison funèbre, et l'assaut que se livrèrent de nouveau le général Weygand et M. Paul Reynaud, assaut qui aujourd'hui eut moralement quelque chose de sauvage.

Malgré les insistance du président et du procureur général pour qu'il n'ajoutât plus rien à ce qu'il avait dit hier, le général Weygand voulut parler.

– Je serai bref, affirma-t-il, et quoi qu'on me reproche, moi, je ne répliquerai pas.

Le général Weygand en donnant cette assurance comptait sans l'attaque massive que lui réservait M. Paul Reynaud, sans son propre tempérament et sans des nerfs qu'il a, cet après-midi, moins bien su contrôler.

Dès qu'il entra dans la salle on vit que le général Weygand n'était plus tout à fait le même homme qu'à l'audience précédente. Sa hauteur, son autorité, son défi, il en maintint l'apparence. Mais hier, ils lui étaient naturels. Aujourd'hui, ils ont semblé un peu forcés. Le général Weygand avait subi les suaves, mais impitoyables morsures de M. Paul Reynaud et l'on eût dit qu'il doutait non pas de sa supériorité – cela paraît impossible – mais de pouvoir, contre un tel adversaire, l'établir par des arguments dialectiques.

Il faut bien le dire, si le style du général Weygand s'est légèrement affaibli d'une journée à l'autre, M. Reynaud n'a jamais, au cours de ce procès, témoigné pareille maîtrise et pareil art dans l'agression.

Il a, pour soutenir sa terrible accusation qui vise à convaincre le général Weygand d'avoir mis avant tout ses ambitions personnelles et ses opinions politiques, cité des témoins et des textes du général lui-même qui, pour le moins et à première vue, semblent fort graves.

M. Paul Reynaud en a appelé aux témoignages d'hommes comme le général Gamelin, M. Michel Clemenceau, ses compagnons de captivité, et comme M. Albert Lebrun.

Il a lu un propos de général Weygand qui montre, pour le commandant en chef des armées de la République, une singulière révérence pour les régimes dynastiques au détriment des institutions républicaines. Le général Weygand était placé à un pas de moi. Et il me fut donné de suivre comme sur un gros plan d'écran les mouvements de son visage et de son corps.

Il commença par regarder M. Reynaud bien en face, son étroit visage pointé vers son accusateur. Ses lèvres parfois remuaient sans qu'il s'en rendit compte. Colère furieuse, mépris enragé...

Puis, pour montrer sans doute son dédain, il s'assit dans la chaise des témoins, le dos tourné à M. Reynaud. Son profil pointu frémissait sans cesse. Il ne voulait pas entendre, et cependant il écoutait.

La voix rageuse et mielleuse, la voix qui conduit toutes les syllabes jusqu'au bout et qui semble toujours certaine du succès, irritait les nerfs du général Weygand jusqu'à l'exaspération. Cela était sensible comme si un fluide s'échappait de ses muscles contractés.

Enfin, il n'y put tenir, se releva d'un bond, fit face de nouveau à M. Paul Reynaud.

Celui-ci continuait, impeccable, impitoyable. Le général Weygand ne voyait plus le maréchal Pétain, assis entre lui et son adversaire, il ne voyait plus personne et plus rien dans la salle – c'était manifeste – que ce visage ironique, aux petits yeux cruels.

Comme, pour un instant, M. Reynaud reprenait haleine, le général Weygand lança avec tout le dédain, toute la méprisante sécheresse dont un vieux militaire est capable :

– Fini !

– Pas du tout, dit M. Reynaud avec un calme empoisonné. J'en ai pour quelque temps.

À plusieurs reprises, le général Weygand éclata d'un petit rire affecté.

– Riez, riez, disait M. Reynaud. Vous n'avez pas fini de rire.

On sentait physiquement la haine circuler entre ces deux hommes. Ils n'étaient plus des adversaires, mais des ennemis inexpiables.

Quand le général Weygand eut la parole, il le dit. Tout ce que des gens de bonne éducation peuvent montrer d'hostilité presque mortelle, lui et M. Paul Reynaud l'avaient laissé paraître. Ce ne fut plus par des arguments que répliqua le général. Ce fut, dans des termes encore choisis, mais déjà beaucoup moins, par une insulte.

Le débat s'arrêta là, entre l'ancien président du Conseil et son commandant en chef. Le président demanda à M. Reynaud de ne pas répondre et refusa d'entendre les témoins qu'il proposait.

Ce n'était plus, en effet, le procès Pétain.

(2 août 1945)

12

ENNUI... ENNUI...

Sauf la déposition très brève et très forte de M. Roger Chaudet, chef de l'amicale des principaux réseaux de la Résistance, qui vint demander justice au nom de tous ses camarades déportés et morts, les témoignages qui suivirent la suspension d'audience furent d'une monotonie impitoyable, d'un ennui sans espoir et sans lueur.

Le général Georges, ancien commandant des armées du Nord-Est, vint faire en faveur du maréchal Pétain l'exposé des opérations du 10 mai au 15 juin 1940.

Il répéta exactement ce qu'avait dit le général Weygand. Seulement, le général Weygand a une personnalité puissante et un singulier visage. Il a du style, du bonheur dans l'expression. Il sait faire vivre les abstractions militaires. Et surtout il avait à défendre ce à quoi certainement il tient plus qu'à la vie : l'intégrité de son nom devant l'Histoire.

Tout cela donnait à son récit un pathétique profond.

Le général Georges n'a rien de cet éclat. Un robuste embonpoint, une figure ronde, sage et placide, un débit qui jamais ne change de timbre ni de nuance, endormiraient l'intérêt même s'il s'agissait d'informations toutes neuves. Or, je l'ai déjà dit, le général Georges a répété trait pour

trait le récit du général Weygand. Ce n'en était qu'une très terne copie. On se fût cru à un cours du soir pour les amateurs de stratégie.

Le général Georges n'a éveillé l'attention qu'un instant en rapportant l'entretien qu'il eut avec M. Winston Churchill le 4 janvier 1944, à Marrakech<sup>1</sup>.

— L'armistice, lui dit ce jour-là le Premier britannique, nous a, en somme, rendu service. Nous n'aurions pu, en 1940, défendre l'Afrique du Nord.

Au général Georges succéda le général de division Vauthier qui a été le collaborateur du maréchal Pétain en France et en Espagne.

Il fit un autre cours sur l'armement, le matériel... que sais-je ?

C'était, avec l'homélie du général Hering, la troisième épreuve de patience dans la journée.

On se demande avec un étonnement sincère pourquoi la défense croit-elle de son devoir de les imposer à la Cour ? Est-ce pour répondre aux récits que les témoins de l'accusation ont faits de la même période ?

Quoi qu'on pense de la politique de MM. Reynaud, Daladier ou Blum, il n'est vraiment pas charitable pour les généraux qui déposent de leur donner de pareils rivaux dans le domaine de l'éloquence, des images, de la chaleur dans la relation.

De plus, les témoignages à charge avaient une utilité certaine. Il n'y a pas beaucoup de Français qui, de 1940 à 1945, ont pu gagner des pays où ils étaient libres de s'informer. Tout ce qui était contraire à la doctrine de Vichy sur la conduite de la guerre et sur l'armistice leur a été soigneusement caché.

Par contre, les thèses de Vichy — celles précisément des généraux favorables à la défense — ont été répandues,

ressassées par la propagande du maréchal Pétain jusqu'à l'abrutissement.

On y ajoutait seulement à l'époque des attaques incessantes contre l'Angleterre. Elles ne reparaissent plus dans les propos des défenseurs actuels du maréchal Pétain.

Lui, il s'est endormi plusieurs fois pendant que parlaient les généraux.

On le comprend. Et on l'envie d'avoir le loisir de le faire.

(3 août 1945)

## LE DOUBLE JEU DU SOLIVEAU

Ce fut aujourd'hui la journée où l'on entendit véritablement le premier témoignage à décharge.

Les conférences interminables faites hier par trois généraux ne pouvaient prétendre à ce nom. Pas plus d'ailleurs que la quatrième faite par le quatrième général.

Celui-ci, qui connaît le maréchal Pétain depuis cinquante ans, n'a rien apporté d'autre qu'une émotion tout à fait compréhensible, mais sans aucune portée.

M. Léon Noël, ambassadeur de France, délégué pour discuter les termes de l'armistice en juin 1940, quoique cité par la défense, « assez paradoxalement », comme il le dit lui-même, s'est montré en fait un témoin à charge.

Il a parlé de l'affreuse équivoque d'une gloire ancienne, d'une collaboration offerte avant même que d'être demandée par les Allemands.

Il a estimé monstrueux que pendant les négociations de l'armistice on n'ait pas mis à l'abri une partie de la flotte et qu'on n'ait pas fait échapper les réfugiés politiques dont Hitler réclamait la livraison.

En vérité, dans cette première moitié de l'audience, il n'y eut qu'un témoin à décharge. Mais remarquable.

M. Charles Trochu est un ancien président du Conseil municipal de Paris sous l'occupation, mais il a appartenu à un réseau gaulliste, il a rejoint Alger par l'Espagne et il s'est admirablement battu en Italie, comme il s'était battu en 1940.

Il est grand et robuste. Il parle avec chaleur, conviction, justesse et souvent avec esprit. Il ne commet pas la faute de verser dans le panégyrique, la confiance aveugle, le dithyrambe et le trémolo, comme ont fait les autres témoins pour le Maréchal.

M. Trochu apporte une explication cohérente, un portrait qui se tient et par où il essaye non pas d'exalter, non pas d'absoudre le maréchal Pétain, mais d'expliquer sa conduite et ainsi l'excuser.

La thèse de M. Trochu, et qu'il appuie sur les contacts nombreux – et quelquefois à des minutes décisives – avec le maréchal Pétain est que celui-ci a joué double jeu et qu'il n'était pas le maître de ses ministres.

La haine que M. Trochu porte aux gens de Vichy éclate sans cesse. Ils ne sont pour lui que des profiteurs du désastre, accrochés à leurs portefeuilles et à leurs prébendes, ennemis des patriotes, bref la lie de la France.

Les gens de Vichy – sauf le maréchal Pétain.

Toutes les déclarations et tous les actes personnels qu'on lui reproche comme favorables à l'Allemagne ont été déterminés, d'après M. Trochu, par le désir de tromper l'ennemi.

Tous les autres actes de collaboration, de trahison, tous les abandons, les livraisons de patriotes, les massacres, le maréchal Pétain n'en est pas responsable. On bien il les ignorait, ou bien il ne pouvait pas les empêcher. Entre autres exemples de sa théorie, M. Trochu a cité deux faits qui relèvent de l'Histoire.

Ayant appris que le général de Gaulle était devant Dakar dans l'été 1940, M. Trochu s'est précipité chez le maréchal Pétain et lui a conseillé d'ordonner au gouverneur Boisson<sup>1</sup> de ne pas résister.

Le maréchal Pétain le lui promit. Les ministres et les notables du régime le firent changer d'avis.

Après la fusillade des otages de Châteaubriant, le maréchal Pétain avait résolu de se présenter à la ligne de démarcation et de se constituer « premier otage de France ».

MM. Charles Vallin et Trochu ayant décidé de faire de même pour la ville de Paris, le maréchal Pétain leur dit : « Faites vos valises. Vous viendrez dans mon train. »

Les « notables » persuadèrent le maréchal Pétain de renoncer à son projet.

Pour M. Trochu, la clef de toutes les faiblesses du chef de l'État, c'est son âge. « Un novice de quatre-vingt-cinq ans », l'appelle-t-il.

Mais, sans le vouloir, M. Trochu a lui-même condamné le novice lorsqu'il a raconté que, en 1943, essayant de faire renoncer le maréchal Pétain à son pouvoir, il lui a dit :

– Vous parti, il n'y aura plus un policier français pour arrêter les maquisards, plus un fonctionnaire pour poursuivre les patriotes.

Et enfin, M. Trochu, pressé par un juré, admit que, ayant reçu la francisque, il n'avait plus le goût de la porter.

(3 août 1945)

## LE GRAND SORCIER VA-T-IL SORTIR SES SORTILÈGES ?

Dans la salle d'audience on attendait Pierre Laval avec une curiosité, une avidité qui touchaient au paroxysme. Le maréchal Pétain, lui-même, le premier jour de son procès, n'en avait pas suscité de pareilles.

C'est que l'arrivée de Pierre Laval est le véritable coup de théâtre de ce procès.

Durant dix audiences, les avocats et les témoins à décharge se sont acharnés sur « le mauvais génie », sur « le sorcier néfaste » du maréchal Pétain. Toutes les vilenies, toutes les trahisons, on l'en rendait responsable. Il servait de paratonnerre, de couverture, de bouclier.

C'était facile, Pierre Laval était à Montjuich, la forteresse crénelée de Barcelone<sup>1</sup>. Le gouvernement espagnol ne voulait pas le rendre. Cette ombre lointaine pouvait être impunément chargée de tous les péchés de Vichy.

Et voilà que soudain Pierre Laval apparaît.

Il apparaît dans la petite salle plus peuplée encore qu'à l'ordinaire et plus étouffante. Un silence se fait. La curiosité de centaines et de centaines de regards colle comme de la glu au visage de l'homme qui entre.

Trois gendarmes armés de mousquetons le suivent et ne le quittent qu'auprès du fauteuil où le maréchal Pétain est assis.

Pierre Laval passe devant le maréchal Pétain sans sembler le reconnaître. Le maréchal Pétain l'évite du regard. Il est très nerveux. Il triture les plaques dorées de son ceinturon. Il plie et déplie et replie le ruban de sa médaille militaire. Il ne trouve pas l'attitude commode au fond de son fauteuil.

Pierre Laval dépose au creux du fauteuil des témoins son chapeau mou, sa serviette, s'appuie au dossier et fait front au tribunal.

Il a maigri, mais sa face est loin d'être aussi ravagée qu'on aurait pu le croire d'après les photographies des journaux. Il a le teint très hâlé, presque brique. Son cou s'agite dans un col de chemise trop large. La cravate blanche est là.

Sous le front étroit, les yeux sont à peine visibles. Leur regard filtre à travers des paupières qui se rejoignent presque complètement. Regard véritablement affreux, reptilien.

On contemple ces deux hommes, l'un derrière l'autre. La figure inaltérable et aux belles lignes du Maréchal, et l'autre, avec sa lippe pendante, avec ses cheveux et sa moustache mal soignés, font un contraste saisissant. Et les deux hommes ont travaillé ensemble, ont gouverné ensemble. Et à quels moments. Ils se sont haïs. L'un a fait arrêter l'autre. Les Allemands l'ont délivré. Et ils se sont retrouvés au pouvoir ensemble. Jusqu'au bout. Jusqu'à Sigmaringen.

Pour l'instant, ils s'ignorent. Pierre Laval entend se défendre, c'est tout. Il faut tous les efforts du président pour le ramener au procès Pétain. Mais Pierre Laval est

subtil, mais Pierre Laval ne dit que ce qu'il veut bien dire. Il entend déjà amorcer son propre procès, préparer l'opinion publique. Il le dit sans ambages. Il n'est pas gêné. Il n'a pas l'air de savoir qu'il est l'homme le plus haï de France, et le plus méprisé. Et que, si le maréchal Pétain a encore des partisans, lui n'a que des ennemis.

Cependant, il n'attaque pas le maréchal Pétain. Alors que la défense a sans cesse tout mis sur la tête de Pierre Laval, lui, jusqu'à présent, il n'a fait que couvrir, excuser, protéger le maréchal Pétain.

À quoi répond cette tactique ? On ne le voit pas encore.

Car, je dois l'avouer, il semble impossible de voir en cette attitude un élan de générosité, un souci de cœur.

Le physique de Pierre Laval, tout ce qu'on sait de lui, toute sa vie publique, toute sa cupidité proverbiale empêchent une pareille interprétation.

Et les mêmes raisons empêchent de le croire quand il se réclame de son amour de la France, de sa fidélité à la République. Cet homme a assez aimé la France pour souhaiter la victoire de son pire ennemi et la République pour gouverner dans le pire despotisme.

Est-ce mensonge ? Est-ce une sensibilité si particulière que personne, sauf lui, ne peut la partager ?

Mais Pierre Laval ne regrette rien. Il est sûr d'avoir bien agi. Il est sûr que le fascisme, le nazisme sont des régimes aussi bons que les autres. Il parle de Mussolini avec révérence et amitié. Il affirme avec force que « la Tunisie était pour l'Italie comme l'Alsace-Lorraine pour la France ».

Il donne des leçons sur l'art de gouverner et d'être ministre.

Parfois, cependant, son œil plat de serpent va, comme traqué, d'une travée à l'autre. Il demande un verre d'eau.

Et soudain, pendant qu'on va le lui chercher, il interroge à voix basse et rapide les journalistes de la première rangée :

– De quels journaux êtes-vous ?

On lui répond.

– Je ne connais plus personne, soupire Pierre Laval. Il y a si longtemps que j'ai quitté Paris !

Ne se rend-il pas compte que « son » Paris s'est à jamais effondré avec la défaite de ses protecteurs ?

(4 août 1945)

## UNE ÉTRANGE CRÉATURE

Pendant près de quatre heures, Pierre Laval a déposé au procès du maréchal Pétain. Dans ce témoignage qui fut presque tout le temps un monologue, il a déployé toutes ses ressources et tous ses personnages.

Il a été éloquent.

Il a été drôle.

Il a tempêté.

Il a pleuré.

Car, seul de tous les hommes et de toutes les femmes entendus jusqu'ici, même de ceux et de celles qui ont perdu par sa faute des amis ou des enfants, seul Laval parlant des siens a essuyé une larme.

L'étrange créature.

À un mètre de lui, je le contemplais avidement. Sa laideur est presque fascinante. Cette laideur qui, avec ses énormes oreilles, sa grosse lèvre fléchissante, ses yeux reptiliens, ses bras qui ne décollent jamais du corps et ses mains anormales, ses mains trop faibles et trop petites, fait songer à quelque animal sans noblesse.

L'étrange créature.

Pas une minute Pierre Laval ne donne l'impression, sinon du repentir, tout au moins du regret. Son orgueil perce, éclate sans cesse. Pierre Laval est content de lui, content de sa politique, fier de ce qu'il a fait. Tous les hommes d'État qui sont venus déposer ont voulu justifier leurs actes. C'est humain. Et aucun n'est apparu atteint d'une modestie excessive. Mais aucun d'eux n'a chanté sa propre louange au point où Pierre Laval l'a fait.

Il y a véritablement chez cet homme disgracié par la nature un narcissisme évident, singulier, monstrueux.

Il éprouve de la jouissance à parler de lui-même, de son Châteldon natal, de ses pieds enfoncés dans la terre. Il se dépeint comme un apôtre, une victime, et presque comme un saint.

Je n'exagère pas. Je n'invente rien. Pendant quatre heures, Pierre Laval a essayé de bâtir un socle pour une statue de lui-même, sculpté en patriote éclairé et sublime.

Devant tant d'aberration, il arrive parfois que l'esprit hésite. On se demande si cet homme prend les autres pour des fous, ou bien s'il est fou lui-même.

Mais peu à peu la vérité se fait jour sur ce caractère. Pierre Laval n'est pas fou. Il est fait de la plus basse, de la plus pauvre substance humaine. Il vante sans répit son sens des réalités. Il s'enorgueillit de soumettre les problèmes à une juste hiérarchie. Il veut dire par là que l'intérêt le plus vil doit toujours prendre le pas sur l'élan le plus fier. Que la combinaison sordide doit l'emporter sur l'espoir, la bravoure, la pureté du sang.

Il a raconté des événements et des scènes qui touchent à la grande Histoire de notre temps terrible. Jamais chez lui une intonation, un mot, un geste, n'a été à leur mesure. Tout est non pas amoindri, mais aveuli et comme

déshonoré au sortir de cette bouche flasque, de cette lippe pendante.

Quand Laval parle de l'ordre nouveau, de l'Europe à la mode d'Hitler, de Montoire<sup>1</sup> et du vœu qu'il fit pour la victoire allemande, il ne comprend rien à la houle qui court dans la salle. Il ne sent pas que ces souvenirs sont comme des brûlures.

L'étrange créature.

Quelle extraordinaire tirade pour expliquer et célébrer la phrase d'affreuse mémoire : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. »

On eût dit que Laval imitait, sur le plan et dans la langue qui lui sont propres, un poète lyrique.

Et comme il était singulier d'écouter cette phrase en ce lieu, répétée par la voix même qui l'avait jetée un jour en défi à toute la France.

Pendant, un juré fait comprendre à Pierre Laval que, en son absence, il ne s'était pas passé un jour où les avocats du maréchal Pétain et les témoins cités par eux ne l'eussent, lui, Laval, couvert de boue et chargé de tous les crimes.

Je regardais, à ce moment, les avocats. L'inquiétude se lisait sur leur visage raidi. Ils n'avaient pas tort.

Pierre Laval, d'abord, ne montra pas qu'il avait été sensible à cette révélation. Il continua son propre panegyrique. Mais de temps en temps, sans insister, doucement, doucereusement, respectueusement, il faisait partager au maréchal Pétain tous ses actes majeurs, toutes ses compromissions les plus lourdes.

On apprit ainsi que le maréchal Pétain était allé sans aucune hésitation à Montoire, qu'en renvoyant Pierre Laval le 13 décembre 1940, il lui avait assuré que M. Flandin était beaucoup plus qualifié que lui pour une collaboration plus étroite avec Hitler.

Quant à la phrase : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne », Laval dévoila qu'elle fut connue et approuvée par le maréchal Pétain, qu'il avait pris pour arbitre entre lui et M. Rochat (à l'époque secrétaire général aux Affaires étrangères) qui trouvait ces paroles inopportunes.

La défense fit préciser à Pierre Laval cette affirmation. Alors, il fit ce demi-tour auquel tous les témoins sont obligés pour répondre aux avocats. Et il se trouva en face du maréchal Pétain.

Celui-ci, avec une lueur d'angoisse animant ses yeux éteints, écoutait son ancien chef du gouvernement.

Puis des gendarmes armés de mousquetons emmenèrent Pierre Laval.

Et le maréchal Pétain, qui s'était engagé à ne pas dire un mot durant tout le procès, demanda à parler.

Il se leva, tremblant un peu. Sa voix était faible, plaintive. Il nia d'avoir approuvé la phrase funeste. C'était un malentendu. Il était sûr que Laval l'avait enlevée de son discours. Il avait « bondi » en l'entendant à la radio.

Pierre Laval était déjà parti.

Mais il va revenir.

(5-6 août 1945)

## FAISONS LE POINT

Deux semaines exactement se sont écoulées depuis le premier jour où le premier président Mongibeaux a commandé à un maréchal de France, ancien chef de l'État français :

– Accusé, levez-vous.

Douze longues audiences se sont succédé d'un procès en haute trahison comme l'Histoire n'en connaît pas dans ses annales et que le monde entier suit avec une attention dont chaque Français doit mesurer l'importance.

Au cours de ces après-midi suffocants, dans une salle ridiculement mesquine pour un pareil débat, on a vu défiler la plus étonnante théorie de témoins. Président de la République, présidents du Conseil, généralissime, commandants d'armée, hommes d'aventure, d'Église, proscrits, déportés sont venus déposer dans le corridor long d'un mètre qui, du vieux fauteuil où se tient le vieux maréchal, conduit jusqu'aux magistrats.

Entre tant de visages et de voix, par où revenaient à la mémoire les images vivantes des fastes, des triomphes, des luttes et des désastres d'un quart de siècle français, entre

tant de souvenirs, d'accusations, de défenses, de plaintes, de colères, deux semaines ont passé.

Il y eut des instants d'une force, d'une densité et d'une couleur profondes. La déposition inspirée de M. Léon Blum, l'assaut qui affronta M. Paul Reynaud et le général Weygand, la torsion et les soubresauts de couleuvre prise au piège auxquels Pierre Laval fut obligé dès son retour en terre française, furent de ces instants les plus extraordinaires.

Le maréchal Pétain a supporté tout cela et presque tout le temps avec une sérénité, une indifférence qui, si elles ne sont pas dues à son âge, sont proprement inhumaines. Il ne lui est arrivé que bien rarement de rompre le vœu de silence par lequel il s'était lié dès la première audience. Il n'a paru anxieux et oppressé qu'avec l'apparition de Pierre Laval. Il le considérait avec un singulier mélange de surprise, de mépris et d'appréhension. On eût dit qu'il s'étonnait d'avoir pu si longtemps travailler avec cet homme. Le maréchal de France semblait considérer dans un effroi stupéfait le reflet, le double sordide de son règne.

Mais l'afflux des personnages et des souvenirs, l'abondance des scènes et des incidents, les chocs des passions ont sans cesse dérouté le cheminement du drame, rompu le problème essentiel et faussé la perspective vraie.

Au terme de ces douze audiences, où en sommes-nous ?

En bref, et dépouillant l'acte d'accusation du jargon et du pathos habituels, on peut dire que le maréchal Pétain était accusé de ces crimes majeurs :

D'un complot pour saisir le pouvoir ;

D'avoir, par l'armistice, violé la signature de la France ;

D'un coup d'État contre la République ;

D'avoir travaillé avec l'ennemi et sacrifié, persécuté les patriotes.

Le premier chef d'accusation – le complot – a été abandonné par le procureur général Mornet. En effet rien de sérieux, rien de précis n'est venu soutenir cette thèse.

Et c'est sur les deux points qui suivent – armistice et coup d'État – que les dépositions à charge ou à décharge ont porté principalement. Arguments juridiques et militaires, témoignages matériels et moraux se sont succédé, affrontés jusqu'à épuiser l'intérêt et la patience des auditeurs les plus intrépides. Il en ressort sans doute possible que l'armistice a trahi la signature de la France et que le régime de Vichy a outrepassé les droits que l'Assemblée nationale avait légalement conférés au maréchal Pétain.

Mais, en vérité, pour tout le monde, et quelle que soit l'importance de ces deux chefs d'accusation, le vrai procès commence après la prise du pouvoir par le maréchal Pétain.

Les abandons progressifs à l'Allemagne de la volonté, de l'honneur, de la chair et du sang français par un vieux et illustre soldat de qui la gloire et la prestance avaient abusé l'espoir d'un grand peuple, voilà le crime majeur.

Or celui-là, il faut bien le dire, a été à peine effleuré au cours de douze audiences. Le procureur général affirme qu'il n'a pas besoin de témoins et que son dossier suffit.

Il a fallu l'arrivée imprévue de Pierre Laval pour redresser la balance. Avec lui sont entrés dans le prétoire toutes les hontes et les crimes de la collaboration. Il en a fait un lien savant, indestructible entre lui et le maréchal Pétain. Il a sapé, miné, emporté l'un des principaux arguments de la défense qui voulait décharger son client de toutes les trahisons de Vichy.

Il a fait mieux encore. Il a défendu le maréchal Pétain en même temps que lui-même. Si bien que, lorsque les avocats plaideront, il sera impossible de ne pas songer

qu'ils plaident aussi bien pour Pierre Laval que pour le maréchal Pétain.

C'est à mon sens le seul fait capital des deux semaines qui viennent de s'écouler.

(7 août 1945)

17

## CONDAMNÉ À MORT

C'était une sorte de souge pesant.

L'attente s'étirait sans mesure. La meule du temps broyant les instants de cette nuit avec une lenteur infinie.

Dans le Palais de justice, tout – galeries, corridors et salles – était obscur, désert et muet. Tout, sauf l'aile où, après vingt audiences, le dernier maréchal de France avait à affronter les juges de la Haute Cour.

Comme neuf heures du soir sonnaient à la Sainte-Chapelle, les plaidoiries avaient pris fin. Le maréchal Pétain s'était levé pour sa déclaration suprême. Droit, et sans se servir de verres, il l'avait lue dans le crépuscule qui commençait d'amasser ses ombres. Sa voix ne portait aucune trace d'émotion. Elle avait simplement cette fêlure de l'âge que la France et le moude connaissent depuis le 17 juin 1940.

Puis les vingt-sept juges s'étaient retirés pour délibérer.

On avait conduit le maréchal Pétain dans le petit appartement qui fait face à la salle d'audience et où il a été logé durant tout son procès.

Et le songe pesant s'est formé peu à peu.

Le Palais de justice est mort à sa vie coutumière. Les grandes grilles sont closes. Seule une étroite fissure s'ouvre

du côté de la place Dauphine. Et là, veille une cohorte de gardes, armés de mousquetons et de mitraillettes.

Gardes dans les couloirs, gardes dans les galeries qui mènent aux lieux où va se dénouer le procès du maréchal de France. Lumières dures. Cliquetis de métal. Étrange rêve.

Dans une salle, les vingt-sept juges délibèrent. À quelques pas, l'accusé attend.

Les heures se traînent, difficiles, épuisantes, irréelles. La fatigue monte, monte, devient étale comme pour l'éternité.

Les images des deux derniers jours fusent dans la mémoire.

Je vois le maréchal Pétain chasser les photographes de ses gants qui tremblent dans sa main impatiente. Je le vois tourner brusquement la tête chaque fois que ses défenseurs prononcent [son nom].

Le visage fragile et inspiré de M<sup>e</sup> Isorni hante mon souvenir et les expressions qui le sculptaient tandis que sa plaidoirie magnifique assure d'un seul coup sa jeune gloire.

Le temps avance mal. L'air est lourd aux nuques, aux épaules. Des gens vont et viennent de l'antichambre à la salle d'audience. Journalistes, magistrats, photographes, avocats, policiers.

Les figures se déforment. On dort dans les fauteuils, sur les banquettes. Deux lustres éclairent la salle. Quatre lampes coiffées d'abat-jour verts sont posées sur la table du tribunal. En haut, dans les tribunes, les spectateurs forment une frise obscure.

Le songe s'épaissit.

Derrière la cloison, vingt-sept juges pèsent le sort du dernier maréchal de France. Lui, derrière une porte au verre dépoli, il attend.

Les minutes se suivent et il semble que jamais l'attente n'aura de fin.

Et brusquement, tout s'éveille, et se tait, et se fige.

Il est quatre heures du matin. Les juges reprennent leur place.

Jamais je n'ai physiquement senti le silence comme en cet instant, dans cette pièce surpeuplée. Un silence qui dure, se durcit, devient une présence. La présence de l'Histoire.

Le silence accueille le procureur général, qui gagne son siège. Le fauteuil du maréchal Pétain est vide. Pour cette dernière fois, l'accusé n'aura pas eu, d'un geste devenu rituel, à écarter sa petite table pour frayer la route à son accusateur.

Et le silence accueille, encore plus serré, encore plus lourd, le maréchal Pétain. L'heure avancée, l'usure de la veille ont un peu altéré son visage. Mais il se tient toujours aussi droit. Son pas est toujours aussi ferme. Les traits, pourtant, sont plus marqués, plus tendus qu'à l'ordinaire. Il regarde devant lui, vers la table aux quatre lampes.

Les magistrats paraissent.

Le premier président Mongibeaux, sa toque sur la tête, commence la lecture des attendus.

Elle va durer vingt minutes. Vingt minutes interminables. Vingt minutes au cours desquelles la voix impassible, impitoyable cite une à une les fautes, les défaillances, les trahisons retenues par la Haute Cour.

Dès le premier instant, dès que le président Mongibeaux a désigné l'accusé par son seul nom, dès qu'il a dit : « Pétain » tout court, chacun, dans la salle, où le silence est soudé comme un bloc, chacun a compris à quelle sentence vont mener tous ces alinéas, tous ces paragraphes.

Et pendant vingt minutes, on a vu cette sentence venir avec une lenteur effroyable vers l'accusé, ainsi qu'un javelot avançant pouce à pouce vers sa cible.

Mais lui, qui était encore le maréchal Pétain, le dernier maréchal de France, le voyait-il, le sentait-il venir ?

Il touchait son képi d'or et de gloire d'un mouvement nerveux. Il caressait impatiemment le bras de son fauteuil. Il mettait un doigt entre ses lèvres frémissantes. Il portait en pavillon la main à son oreille. Parfois, il se tournait vers ses défenseurs qui, immobiles, rigides, le surplombaient de leurs robes noires et de leurs visages anxieux.

Le maréchal Pétain comprenait-il ? Entendait-il ?

« Peine de mort. »

« Indignité nationale. »

« Confiscation de tous les biens. »

La voix du président Mongibeaux n'a pas changé de timbre.

Puis elle s'est tue.

Celui qui – de par la sentence – n'est plus le maréchal Pétain, regarde le tribunal, regarde ses avocats. Il ne se lève pas.

A-t-il compris ? A-t-il entendu ?

– Gardes, emmenez le condamné, dit le président.

Et l'accusé se lève. Mais il n'a plus ses mouvements assurés, les jambes hésitent. Il fait un pas vers la gauche. Un autre vers la droite. On dirait, pour un instant, qu'il est aveugle.

Est-il ébloui par les feux multiples des appareils photographiques qui s'acharnent sur lui ?

Est-il étourdi par le verdict ?

Et voilà qu'il s'en va, qu'il passe par la porte étroite, qu'il disparaît.

A-t-il compris ? A-t-il entendu ?

Il était 4 h 30 ; le 15 août 1945.